

23 mai 2008 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2008

Convention entre l'AFMPS et le CBIP

Financement du Centre belge d'information pharmacothérapeutique

Financement du Centre belge d'information pharmacothérapeutique

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet de convention entre l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et le Centre belge d'information pharmacothérapeutique (CBIP). Ce projet de convention règle, pour 2008, le financement du CBIP par l'AFMPS. Un montant de 1.250.000 euros est prévu au budget de l'AFMPS.

Le CBIP diffuse des informations indépendantes sur les médicaments dans l'optique d'un usage rationnel et sûr des médicaments, tant dans le domaine humain que vétérinaire. Il propose des informations sur tous les aspects du médicament, notamment le bon usage thérapeutique et les rapports effets/risques et qualité/prix. Sur le [site web du CBIP](#), vous trouverez de plus amples informations sur les médicaments qui peuvent être obtenus en Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>